

# Livret d'accueil du stagiaire



Institut du travail de Bordeaux



# Bienvenue !

Toute l'équipe de l'institut du travail a le plaisir de vous accueillir en tant que stagiaire.

Ce livret a pour objectif de vous guider dans les étapes et le déroulé de la formation que vous allez suivre.

L'institut du travail de Bordeaux participe à la formation des militants et des responsables syndicaux, qui, du fait de leurs responsabilités éprouvent le besoin de compléter leurs acquis par un enseignement de niveau universitaire. Il est rattaché au Collège droit, science politique, économie et gestion de l'université de Bordeaux.

## Contacts

### Direction :

Alexandre CHARBONNEAU : [alexandre.charbonneau@u-bordeaux.fr](mailto:alexandre.charbonneau@u-bordeaux.fr)

### Responsable administrative et financière :

Audrey LARTIGALOT : [audrey.lartigalot@u-bordeaux.fr](mailto:audrey.lartigalot@u-bordeaux.fr)

### Direction des formations :

Philippe HELIS : [philippe.helis@u-bordeaux.fr](mailto:philippe.helis@u-bordeaux.fr)

### Secrétariat – gestionnaire des formations :

Sabrina BENAODIA : [sabrina.benaoudia@u-bordeaux.fr](mailto:sabrina.benaoudia@u-bordeaux.fr)

### Documentation – gestionnaire des diplômes d'université – communication :

Valérie CAVILLAN : [valerie.cavillan@u-bordeaux.fr](mailto:valerie.cavillan@u-bordeaux.fr)

N'hésitez pas à visiter notre site institutionnel  
et notre page LinkedIn



## La formation

Un programme de formation a été entendu en amont avec votre organisation syndicale et un coordinateur, membre de l'équipe pédagogique de l'institut. Il en détermine la durée, le contenu ainsi que les intervenants.

## Déroulé de la formation

Dès votre arrivée, vous serez accueilli autour d'un café/thé, selon l'heure et la salle qui vous auront été communiqués en amont lors de la confirmation de votre inscription. Votre venue a été organisée par le gestionnaire des formations de l'institut (réservation de votre hébergement, restauration du midi...).

### **Vous aurez à disposition :**

- un dossier individuel
- un support pédagogique (projeté, reprographié, numérique)
- une attestation de présence en fin de formation

### **Vous devrez :**

- émarger quotidiennement (matin puis après-midi)
- remplir un bilan de satisfaction/remarque en fin de formation

Les formations de l'institut du travail de Bordeaux se déroulent habituellement de 9h00 à 17h30, ces horaires peuvent varier selon l'intervenant.

[Tout départ prématuré doit être signalé au gestionnaire des formations de l'institut du travail de Bordeaux et soumis à l'accord préalable de l'intervenant](#)

## La restauration du midi

Selon le déroulé de formation entendu avec votre organisation syndicale, votre déjeuner aura préalablement été réservé par l'institut du travail et pour le groupe présent. Le lieu vous sera précisé lors de votre accueil.

# Les modalités de remboursement de vos frais

## Le transport

**Transports en commun (train, tram, bus ...)** = remboursement sur présentation des titres de transport.

**Véhicule personnel** = remboursement sur la base d'indemnité kilométrique AR domicile/lieu de stage (barème ci-dessous) + frais de péage si concerné.

Les frais de parking ne sont pas pris en charge par l'institut du travail.

*Barème en vigueur*

Puissance administrative	Jusqu'à 2 000 km
5 CV et moins	d x 0,32
6 CV et 7 CV	d x 0,41
8 CV et plus	d x 0,45

*d représente la distance parcourue en kilomètres (AR).*

## L'hébergement

Réservation effectuée par l'institut du travail = aucun frais de votre part

Réservation effectuée par vos soins ([accord préalable de l'institut du travail](#))

- 100€ (*petit déjeuner compris*) : villes de – 200.000 habitants
- 120€ (*petit déjeuner compris*) : communes de + 200.000 habitants (*Bordeaux et son agglomération sont concernés*)

## La restauration

**La restauration du midi** sera réservée par l'institut du travail, sauf exception.

**La restauration du soir** sera libre et remboursée uniquement sur présentation du justificatif d'achat et sur une base maximale de 20€ par repas.

Si la session de formation à laquelle vous participez ouvre vos droits à remboursement : RIB/RIP à fournir obligatoirement.

Nous vous souhaitons une bonne formation  
Vous avez une interrogation ?  
N'hésitez pas à nous contacter